

collective et de détermination flexible et relativement décentralisée des salaires et des prix devraient être conservés. Ils sont probablement à la longue plus compatibles avec une bonne tenue générale de l'économie canadienne que ne le serait toute formule de rechange connue».

Le Conseil a constaté que, dans le passé, l'emploi des politiques fiscale et monétaire a peut-être été trop orienté vers les fluctuations économiques faibles et à court terme. Elles pourraient être appliquées avec plus de profit à l'atténuation des grandes fluctuations économiques à plus long terme, c'est-à-dire à la réduction des pressions prolongées sur les ressources ou des ralentissements persistants de l'activité économique. Mais dans ce cadre, d'ajouter le Conseil, d'autres conditions sont essentielles: une situation internationale favorable, un taux de change du dollar canadien qui soit approprié ainsi que des politiques complémentaires destinées à améliorer l'état de l'offre dans l'économie canadienne. Le Conseil estime que, jusqu'ici, on a peut-être trop négligé les politiques visant à accroître l'offre à la fois en général et dans les secteurs où s'exercent des tensions particulières.

L'un des principaux problèmes que le Conseil a décelés est celui des dépenses en construction. Depuis la fin de la guerre, ces dépenses ont manifesté un pouvoir particulier et sans pareil d'aggraver, ou même de créer, l'instabilité dans l'économie canadienne et, ainsi, d'exercer des répercussions sur le niveau des coûts et des prix en général. Ces 15 dernières années, la demande dans le secteur de la construction au Canada a varié beaucoup. On trouve, par exemple, dans le cas de la construction domiciliaire, un écart de +25 p. 100 une année à -17 p. 100 deux ans plus tard; dans celui de la construction non domiciliaire, un écart de +40 p. 100 à -9 p. 100 en deux ans seulement, et dans les dépenses des gouvernements en constructions, une différence de +32 p. 100 une année à -7 p. 100 l'année suivante. Selon le Conseil, une bonne part de l'instabilité générale qui existe dans l'industrie de la construction est imputable aux gouvernements. Au cours des trois périodes d'essor que cette industrie a connues depuis 1950, les dépenses faites au trois paliers de gouvernement ont renforcé et aggravé l'excès de demande dans l'industrie de la construction. En outre, durant les trois périodes de régression qui se sont produites aussi depuis 1950, ces dépenses ont baissé, ce qui a affaibli davantage la demande dans d'autres secteurs de l'économie. De 1963 à 1966, la demande, dans le secteur de la construction, a exercé de puissantes pressions sur la capacité de production de cette industrie. Il en est résulté une forte hausse des salaires et des prix des matériaux de construction, un relèvement très prononcé des offres visant les nouveaux contrats, une montée des coûts et des prix dans le cas des travaux déjà commencés, ainsi qu'une réduction du nombre de soumissions présentées par contrat de construction. Dans de telles circonstances, la hausse des coûts et des prix finit par déborder et par gagner de larges secteurs des marchés de la main-d'œuvre et des matériaux.

Le Conseil est d'avis que, pour aider à la stabilisation de la demande dans l'industrie de la construction, il y aurait lieu de travailler à créer, chez les hommes d'affaires, des attitudes favorables à une planification à plus long terme de leurs dépenses d'investissement. Il recommande aussi fortement l'adoption de mesures propres à régulariser la croissance dans le secteur de la construction qui est influencé par les gouvernements. Cette recommandation s'applique à tous les paliers de gouvernement, mais le Conseil croit que la voie doit être tracée par le gouvernement fédéral. Il estime en outre que beaucoup des besoins des gouvernements en matière de construction sont prévisibles quelques années d'avance et qu'il est par conséquent possible de mieux planifier et programmer ces travaux en fonction des perspectives à moyen terme de l'économie canadienne et de la situation probable de l'offre et de la demande dans l'industrie de la construction dans les principales localités. De l'avis du Conseil, il importe que le gouvernement fédéral centralise davantage les renseignements et les décisions en ce qui a trait aux dépenses en construction.